

LETTRE CMXVI.

Mr des Pruneaux au Prince d'Orange. Affaires de Gand

(MS. P. A. F. 8782).

* * Hembyze après son dangereux triomphe (p. 31), avoit tout mis en oeuvre pour écarter le Prince. Il fit publier à cet effet, en 14 articles, une déclaration des motifs pour lesquels on devoit redouter sa venue: *Bor*, II. 85.

Malgré ces menées, le Prince fit son entrée (1) le 18 La nomination du Magistrat, conformément aux privilèges et selon les désirs du parti modéré, eut lieu le surlendemain.

Monseigneur, ayant seu qu'estiez à Gand très-bien receu du peuple, j'ay esté fort aise, pour espérer que, par ces bonnes provisions, remettant tout entre les mains de

(1) *entrée*. Mornai écrit avoir contribué à l'y décider. « Le Prince » craignoit d'aller à Gand, où jà M. de la Noue avoit reçu un » affront. Et ne se pouvoit lasser M. du Plessis de luy dire que la » chose valoit le tenter... Enfin trouva à propos que M. du Plessis... » conférast à Gand, Bruges, le Francq, avec les plus amateurs du » bien publicq...; ce qu'il fist, commençant par Gand, si soudai- » nement et si seurement qu'à son retour le Prince se résolut de » partir: » *Vie de Mornai*, p. 48.

1579. vostre Excellence, les désordres passez se redresseront, et
Août. que la faulte en sera du tout regettée sur celluy qui en a
esté la cause, pour par là retourner toutes les provinces
de cest estat en une bonne union et provoïr^r tellement et
sy dilligemment à tout ce qui est au reste nécessaire,
que le dommaige retournera plus sur vos ennemis avec-
ques ce bon ordre, que le désordre ne vous a faict de
mal. Ce seront toutes nouvelles fort agréables à son
Altesse, quand il les entendra, comme désirant rien
moins le bien, conservation, et prospérité d'icelle ville
que de toutes les aultres de cest estat; car il s'est dédié
à toutes en général, sans exception, comme elle l'a faict
assez paroistre; laquelle Altesse n'a jamais pansé que ce
qui s'est proceddé contre elle en icelle ville, soit faict du
consantement du peuple, auquel, comme aux aultres, il
donnoit toute ocasion de panser qu'il ne venoit que pour
son sallut. Mais est asseuré son Altesse que c'est le seul
Sieur d'Ambise, sur quoy vous supplie, Monseigneur,
pour luy faire congnoistre qu'il est vray, en faire justice,
tant de ce qu'il a commis en la personne du S^r de
Bonnivet (1), amb^r de son Altesse, lors envoyé pour leur
ofrir ce qu'il vouloit faire comme défenseur-général de
cest estat, chose faicte contre le droict de tous hommes,
et qui mérite un sy rude chastiment, que depuis sur les
libelles qu'il a faicts contre icelle Altesse, hors de toute
raison et vérité. Pour cest effect j'ay escripts à M^{rs} les
Estats de Flandres et à M^{rs} du magistrat de Gand. Effec-
tuant le chastiment mérité, ce sera pour faire paroistre

(1) *Bonnivet*. Voyez T. VI. p. 493.

^r Lisez pourveoir.

à tout le monde que il y a icy bonne justice et que l'im- 1579.
pietté en est du tout regettée. Par même moien satisferez Août.
son Altesse, voire tous les grands et aultres, lesquels
prandront grande édification sur ceste exemple. Je feusse
allé moy mesme, sy j'eusse pansé que vostre Excellence,
mesdits Sieurs des Estats, et du magistrat susdict l'eussent
eu agréable, ce que je feray, syl luy plaist le me faire
savoir, en espérance qu'avant son partement il sera bien
proveu à tout.... [Pamiers¹], 22 août.

¹ La date de la réponse indique que ce doit être ici le nom d'un endroit
dans les Pays-Bas.